

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-334 du 14 Décembre 1979

chargeant le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement
du Premier Degré, de l'intérim du
Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre
des Transports pour compter du 15
Décembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 Décembre 1979 le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, assurera l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Décembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MEPD-MT 6 autres Ministère:
13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DBE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 JORPB 1.